AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP21-8-68 827079

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE [redacted] ANGERS

(MAINE & LOIRE, LOIRE ATLANTIQUE, SARTHE, [redacted] VENDÉE, DEUX-SÈVRES, VIENNE) MAYENNE

Tél. 88-30-34
88-06-15
Poste 571

[redacted] ANGERS

C. C. P. Nantes 86-04-02 Régisseur de recettes de la D. D. A. de M. & L. Cité Administrative, rue Dupetit Thouars ANGERS

ABONNEMENT ANNUEL
25 F.

AVERTISSEMENTS -

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POIRES ET DES POMMES - Dans un certain nombre de régions, dont la Vallée de la Loire, le 2ème vol est commencé et des pontes ont été déposées. En conséquence:

- dans les vergers des départements de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Vienne, Vendée, Deux-Sèvres, sauf la région de la Gâtine, effectuer un nouveau traitement dans le milieu de la semaine en cours.
- dans la région de la Gâtine dans les Deux-Sèvres, attendre de nouvelles informations pour intervenir.
- dans les vergers des départements de la Sarthe et de la Mayenne, situés au sud du Mans et de Laval, effectuer un traitement immédiat dans les expositions précoces et dans les derniers jours de la semaine en cours dans les expositions plus tardives. Dans les vergers situés au nord du Mans et de Laval, attendre de nouvelles informations pour intervenir.

Respecter scrupuleusement la législation en vigueur concernant les délais d'emploi des insecticides.

TAVELURES DES POIRES ET DES POMMES - La récente période pluvieuse a provoqué des contaminations dont les taches apparaissent actuellement.

Dans les régions où un traitement dirigé contre le carpocapse doit être exécuté, on pourra profiter de cette application pour assurer la protection contre les tavelures.

Dans la région de la Gâtine dans les Deux-Sèvres, terminer d'urgence le traitement conseillé dans la note du 14 Août.

Dans les vergers des départements de la Sarthe et de la Mayenne, situés au nord du Mans et de Laval, et où le traitement contre le carpocapse ne s'impose pas encore, effectuer cependant une application contre les tavelures.

VIGNE

MILDIOU - Dans le vignoble de Neuville-de-Poitou, les récentes pluies ont provoqué de nouvelles contaminations. La protection assurée par le dernier traitement n'est plus suffisante compte-tenu de la gravité du mildiou dans ce vignoble. En conséquence, effectuer une nouvelle application dès réception de cette note.

Cette pulvérisation pourra être complétée par un poudrage, dans les parcelles où les taches sont nombreuses.

BLACK-ROT - Dans le vignoble de Neuville-de-Poitou, cette affection se développe également et les taches sont de plus en plus nombreuses. Effectuer, avec soin, le traitement dirigé contre le mildiou qui assurera la protection contre le black-rot.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux:
J. DIXMERAS

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles: R. GEOFFRION - J. BOUCHET

TIRAGE DU 19 Août 1968.

Imprimerie de la Station d'ANGERS - Directeur-gérant : L. BOUYX